

**SFCR :
SOLVABILITE ET
SITUATION FINANCIERE**

RAPPORT 2018



Synthèse	3
A. Activités et résultats.....	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Résultats des investissements.....	9
A.4 Résultats des autres activités	11
B. Système de Gouvernance	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	21
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	22
B.4 Système de contrôle interne	24
B.5 Fonction d'Audit Interne.....	26
B.6 Fonction actuarielle.....	27
B.7 Sous-traitance	27
C. Profils de risque.....	29
C.1 Risque de souscription	29
C.2 Risque de marché.....	32
C.3 Risque de crédit.....	33
C.4 Risque de liquidité.....	34
C.5 Risque opérationnel	34
C.6 Autres risques importants	35
D. Valorisation à des fins de solvabilité	36
D.1 Actifs	36
D.2 Provisions techniques	39
D.3 Autres passifs	45
E. Gestion du capital	47
E.1 Fonds propres.....	47
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	48
Annexes	50

Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) du 16 mai 2019.

L'activité

Dans un contexte de baisse contenue des rendements des Fonds EURO en 2018 et d'une réglementation fiscale (flat tax), certes harmonisée avec les autres placements, mais plus favorable pour les nouveaux contrats, le chiffre d'affaires de PREPAR-VIE a progressé globalement de 10,5 % par rapport à 2017. La collecte nette a fortement augmenté par rapport à 2017 et s'établit à 197 M€.

L'activité commerciale de PREPAR-IARD en 2018 est marquée par une nouvelle augmentation de 16,6 %, les primes acquises s'élevant à 30,2 M€ au 31/12/2018.

Les faits marquants concernant l'activité 2018

- ▶ Collecte nette sur le Fonds Euro Croissance PREPAR Avenir, lancé le 02/02/2016, en hausse de 11,7 % par rapport à 2017.
- ▶ Part des Unités de Compte et du Fonds Euro Croissance dans la collecte brute égale à 29 %.
- ▶ Bonne progression des primes en Prévoyance Vie, notamment en assurance des emprunteurs : +16,7 % (corrélée à l'activité soutenue de la Banque sur le financement).
- ▶ Baisse significative du taux de rachat (6,52 %, vs 7,26 %).
- ▶ Développement de nouveaux partenariats sur la branche Santé, activité dont le chiffre d'affaires a augmenté de 165 % en 2018.

Les points d'attention pour 2019

- ▶ Baisse de la collecte brute et nette en UC, au profit du Fonds EURO.

Les résultats

En Vie :

- ▶ Le résultat 2018 après impôt s'élève à 18,3 M€ (contre 20,1 M€ en 2017).

Au titre de l'exercice 2018, on soulignera les points suivants :

- ▶ une baisse du résultat par rapport à 2017, uniquement due à une dotation élevée aux provisions liées à l'évolution des marchés financiers ;
- ▶ une augmentation des charges d'exploitation liée au plan de recrutement de la société ;
- ▶ les marges sur encours en Euros et en Unités de compte sont en légère progression par rapport à 2017 ;
- ▶ la marge de Prévoyance bénéficie à la fois de la progression des volumes, d'un bon résultat technique et de l'optimisation réalisée du programme de réassurance ; elle progresse de 27 % par rapport à 2017.

En IARD :

- ▶ le résultat 2018 après impôt s'élève à 5,4 M€ (contre 3,9 M€ en 2017) ;
- ▶ la forte croissance de la marge technique provient essentiellement de fortes reprises de provisions sur l'activité Décès Accidentel ; ce mouvement comptable est exceptionnel, et non reproductible.

La solvabilité

Au 31/12/2018, le capital de solvabilité requis de PREPAR Assurance s'élève à 392 M€. Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 554 M€, ce qui conduit à un ratio de couverture de 141 %.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- ▶ PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 142 183 792 euros ;
- ▶ PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Elles sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire dont elles constituent le pôle assurance.

PREPAR Assurance compte au 31/12/2018, 115 collaborateurs, tous installés sur un site unique : Tour Franklin à Paris La Défense.

PREPAR Assurance propose des contrats d'assurance de personnes ou de choses, principalement auprès des clients de la BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR Assurance sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident),
- ▶ branche 2 (Maladie – Arrêt de Travail),
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires),
- ▶ branche 20 (Vie-Décès),
- ▶ branche 22 (Unités de Compte),
- ▶ branche 24 (Capitalisation).

PREPAR-VIE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE et de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA
2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex,
- ▶ Cabinet Deloitte France
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principaux produits commercialisés sont les suivants :

- ▶ des contrats d'épargne à versements libres sous forme d'assurance-vie ou de capitalisation, commercialisés par la BRED et par des réseaux externes ;
- ▶ des contrats retraite avec un cadre fiscal particulier (contrats « Madelin », PERP) ;
- ▶ des contrats « vie entière », dans le cadre de financement d'Obsèques ;
- ▶ des contrats de prévoyance (type assurance-emprunteurs ou « temporaire décès ») ;
- ▶ des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...) ;
- ▶ des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...) ;
- ▶ des garanties santé et arrêt de travail.

Au 31 décembre 2018, PREPAR-VIE commercialise environ 239 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,5 Milliards d'euros et 583 000 contrats de prévoyance ; PREPAR-IARD commercialise environ 1 067 000 contrats.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	Répartition 2018	2017	Variation 2017/2018
Epargne	725,9	88 %	655,2	11 %
<i>Euros</i>	463,7	56 %	425,5	9 %
<i>UC</i>	168,1	20 %	169,3	-1 %
<i>Support Euro-Croissance</i>	32,1	4 %	26,4	22 %
<i>Acceptation en Réassurance</i>	61,9	8 %	34,1	82 %
Retraite	3,4	0 %	4,9	-31 %
Vie entière	3,0	0 %	2,9	1 %
Prévoyance	62,4	8 %	55,1	13 %
IARD	30,2	4 %	25,9	17 %
<i>Pertes pécuniaires</i>	17,8	2 %	17,3	3 %
<i>Décès accidentel</i>	7,1	1 %	6,5	9 %
<i>Santé et Arrêt de Travail</i>	5,2	1 %	2,1	155 %
TOTAL	824,8	100 %	744,1	11 %

L'année 2018 a connu une augmentation significative de la collecte brute et nette avec un taux de diversification (UC et support Euro-Croissance) qui atteint respectivement 29 % de la collecte brute et 65 % de la collecte nette. La progression de la collecte nette a notamment été possible grâce à la baisse significative du taux de rachat sur l'exercice.

Après avoir connu une forte croissance en 2017, la collecte sur les Unités de Compte est en légère décroissance en 2018.

L'assurance des emprunteurs en Prévoyance bénéficie d'une bonne progression en 2018 (+16,7 %), contribuant ainsi à l'augmentation globale du périmètre Prévoyance (+13 %).

Enfin, l'activité commerciale des activités IARD est marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 16,6 %, à 30,2 M€. Cette évolution résulte principalement du développement de nouveaux partenariats sur la branche Santé, activité dont le chiffre d'affaires a plus que doublé en 2018.

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane)...

Enfin, PREPAR-VIE réassure financièrement un fonds interne collectif situé au Luxembourg.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1. Activités de PREPAR-VIE

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2018 et 2017. Une partie de ses lignes figure de façon plus détaillée dans l'état QRT S.05.01 en Annexe de ce document.

En Millions d'euros	2018			2017
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	
Primes acquises	794,6	27,4	767,2	694,6
Charges de sinistres (*)	-557,5	-6,6	-550,9	-576,2
Charges des autres provisions techniques	-69,1	-0,4	-68,8	-145,5
Ajustement ACAV (**)	-109,2		-109,2	53,2
Solde de souscription	58,7	20,5	38,3	26,2
Produits nets des placements (**)	147,7		147,7	175,4
Participations aux résultats (**)	-106,2	0,0	-106,2	-123,0
Solde financier	41,5	0,0	41,5	52,4
Produits des placements transférés (**)	-5,6		-5,6	-6,9
Commissions et Frais	-67,9	-16,8	-51,1	-47,5
TOTAL	26,7	3,6	23,0	24,1

(*) hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S05.01

En 2018, le chiffre d'affaires global net de réassurance a progressé de 10,5 %, hausse essentiellement constatée sur le fonds en Euros.

La charge de sinistres a progressé de 4,4 %, en partie liée au taux de rachat des contrats en Epargne qui s'établit à 6,5 % (contre 7,3 % en 2017). Grâce à ces effets croisés, la collecte nette globale a fortement progressé, assurant une croissance globale des encours.

Le détail des charges de provisions techniques par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2018	2017
Fonds en Euros	-92,3	33,9
Unités de Compte	37,0	-163,4
Autres Provisions Techniques	-13,5	-16,0
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-68,8	-145,5

La variation positive sur les Unités de Compte reflète la baisse des marchés sur la fin de l'exercice 2018. A contrario, la charge négative sur les Fonds en Euros résulte de la forte collecte brute.

Le solde financier s'élève à 41,5 millions d'euros, en baisse de 20,8 % par rapport à 2017. Il traduit la baisse des rendements récurrents, suite à la persistance des taux à des niveaux très bas.

Enfin, le niveau des frais et commissions a progressé de 7,6 % en 2018, lié à l'augmentation des encours globaux :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	2017
Frais d'acquisition	15,7	13,3
Frais d'administration	28,8	26,6
Frais financiers	3,8	3,0
Frais de gestion des sinistres	14,4	13,5
Autres Frais	5,3	5,0
Commissions de réassurance	-16,8	-14,0
FRAIS (y compris commissions)	51,1	47,5

Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 23 millions d'euros, en baisse de 4,4 % par rapport à 2017.

A.2.2. Activités de PREPAR-IARD

Les objectifs en matière de politique de souscription sont de proposer des produits d'assurance non-vie répondant aux besoins des clients, dans des conditions de rentabilité normale pour l'entreprise, c'est-à-dire à des conditions tarifaires équilibrées, sans offrir des garanties trop élevées, dangereuses à long terme.

Les différentes catégories de provisions techniques et les méthodes de constitution sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer

Conformément à l'article R 331-4°) du Code des assurances, elle représente la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés au 31.12 de l'exercice.

Elle inclut également des sinistres déclarés tardivement, c'est à dire les sinistres survenus mais non encore connus ainsi que leurs frais de gestion.

La méthode de calcul est celle préconisée par l'article R 331-15 du Code des assurances. Elle consiste à recenser tous les dossiers de sinistres et à évaluer leur coût compte tenu des éléments connus et de l'environnement économique.

La provision à la charge des réassureurs est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, en respectant l'application des clauses des traités.

Provision pour primes non acquises

Conformément à l'article R 331-6 2°) du Code des assurances, elle constate pour chacun des contrats à primes payables d'avance la part des primes émises de l'exercice et des primes à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Elle peut être complétée par une provision pour risques en cours destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur, ou à défaut entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

Les provisions sont calculées dans les conditions fixées par arrêté, articles A 331-16 à 331-20 du Code des assurances.

La provision pour primes non acquises est calculée prorata temporis, contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La part des réassureurs dans la provision est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, sans pouvoir excéder le montant effectivement à la charge des réassureurs tel qu'il résulte de l'application des clauses des traités.

Les calculs n'ont pas donné lieu pour l'exercice à la constitution d'une provision pour risques en cours.

Frais d'acquisition reportés

L'article R 332-33 du Code des assurances stipule que l'inscription de frais d'acquisition liés aux commissions versées doit être portée à l'actif du bilan lorsqu'il y a par exemple constitution d'une provision pour primes non acquises.

Le mode de calcul est d'ailleurs lié à celui de la provision. Le montant reporté est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices.

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 8,8 M€ en 2018.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR Assurance par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR Assurance, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes solvabilité 2.

<i>En Millions d'euros</i>	2018		2017	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	743,4	589,7	186,8	151,5
Obligations d'entreprises	3 585,9	3 436,2	3 527,4	3 234,5
Actions	34,7	27,0	44,0	35,8
Fonds d'investissement	2 234,1	2 114,7	2 200,7	1 967,0
Titres garantis	44,0	43,7	48,6	48,3
Trésorerie et dépôts	22,4	22,4	116,9	116,9
Prêts et prêts hypothécaires	8,5	8,5	584,0	465,4
Immobilier	38,5	21,2	37,7	21,6
Total Actifs hors Unités de Compte	6 711,5	6 263,2	6 746,2	6 041,1
Actifs représentatifs des Unités de Compte	1 031,2	1 031,2	1 064,6	1 067,1
ACTIF TOTAL	7 742,7	7 294,4	7 810,8	7 108,1

Le tableau des investissements au 31/12/2018 présente une reclassification des titres prêtés : en 2017, ceux-ci étaient affectés à la catégorie « Prêts et prêts hypothécaires ». En 2018, ils ont été réaffectés à leur catégorie d'origine, principalement les « Obligations d'Etat ».

En 2018, sur la poche taux, à l'instar de l'exercice précédent, les investissements ont été orientés vers des émissions spécifiques permettant d'obtenir des rendements nettement supérieurs au marché avec un risque maîtrisé. En effet, il a été jugé préférable de cibler les investissements sur des opérations d'opportunité, en lieu et place d'émissions classiques à très faible rendement.

Des achats obligataires ont été effectués, principalement en titres d'entreprises ainsi que sur des titres à court-moyen terme pour la trésorerie longue.

Les achats d'actifs de diversification ont été orientés sur des fonds d'infrastructure et des fonds d'investissements en immobilier, et plus marginalement sur des OPCVM actions.

Au 31/12/2018, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs, ainsi que des loyers perçus des immeubles détenus en direct. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	2017
Obligations d'Etat	25,0	25,7
Obligations d'entreprises	104,5	119,9
Actions	0,8	1,6
Fonds d'investissement	40,7	34,0
Titres garantis	0,9	1,0
Prêts et prêts hypothécaires	1,0	1,3
Immobilier	2,2	1,7
TOTAL REVENUS	175,2	185,2

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées. Leur ventilation est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	2017
Obligations	-3,4	1,3
Actions	1,6	3,7
Fonds d'investissement	-19,6	-7,9
TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES	-21,4	-2,9

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR Assurance sont les suivants :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	2017
Variation des surcotes/décotes	-5,2	-5,3
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	-0,4	0,8
Ajustements ACAV sur contrats en Unités de Compte (*)	-109,2	53,2
Frais de gestion interne et externe des placements	-4,5	-4,4
Autres charges de placement	-0,4	-0,9
TOTAL AUTRES PRODUITS ET DEPENSES	-119,7	43,4

(*) y compris support Euro-Croissance

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseils

Le Groupe PREPAR Assurance est piloté par deux conseils distincts :

B.1.1.1. Conseil de Surveillance (PREPAR-VIE)

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires. Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-VIE, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ les temps forts de l'activité commerciale,
- ▶ les résultats commerciaux,
- ▶ le fonctionnement interne,
- ▶ le plan de développement,
- ▶ les frais généraux,
- ▶ la gestion des actifs, la politique d'allocation,
- ▶ l'équilibre technique, la gestion Actif-Passif,
- ▶ les résultats financiers,
- ▶ les perspectives de croissance,
- ▶ le profil de risque.

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

Règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins trois fois par an et, en tout état de cause, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat. En complément, les membres sont tenus informés chaque trimestre de l'activité de la compagnie.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de six ans. L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour de cette assemblée.

Pour que l'intérêt personnel des membres du Conseil de Surveillance soit lié à celui de la société, chaque membre doit détenir des actions.

Composition du Conseil de Surveillance

Au 31/12/2018, le Conseil de Surveillance comprend 6 personnes.

B.1.1.2. Conseil d'Administration (PREPAR-IARD)***Missions et attributions du Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ les temps forts de l'activité commerciale,
- ▶ les résultats commerciaux,
- ▶ le fonctionnement interne,
- ▶ le plan de développement,
- ▶ les frais généraux,
- ▶ les résultats financiers,
- ▶ la gestion des placements,
- ▶ les perspectives de croissance,
- ▶ le profil de risque.

Enfin, le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement du Conseil d'Administration

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31/12/2018, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes.

B.1.2. Les Dirigeants Effectifs**B.1.2.1. Le Directoire (PREPAR-VIE)**

Missions et attributions du Directoire

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. A ce titre :

- ▶ il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- ▶ il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- ▶ il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- ▶ les résultats commerciaux,
- ▶ les comptes,
- ▶ les frais généraux,
- ▶ les résultats financiers,
- ▶ les résultats techniques.

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

Règles de fonctionnement du Directoire

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Composition du Directoire

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les quatre Membres du Directoire à savoir :

- ▶ Jean-François PELLÉ, Président du Directoire,
- ▶ Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Technique, Directeur Juridique,
- ▶ Arnaud LAFORGE, Directeur Finances et Risques,
- ▶ Patrice TRUGLAS, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur des Moyens Généraux.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

B.1.2.2. Les Dirigeants Effectifs (PREPAR-IARD)

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

- ▶ Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Général (non administrateur), Directeur Technique, Directeur Juridique,
- ▶ Jean-François PELLÉ, Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Arnaud LAFORGE

- ▶ Directeur Finances et Risques

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Conformité

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent

Catherine BOUCHARD

- ▶ Responsable Administrative

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

Céline REY-CAMPAGNOLLE

- ▶ Directrice des Risques

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation **des responsables des fonctions clés**, PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des Assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de Surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ **Audit Interne** : **Xavier GOBLOT**, Inspection Générale de la BRED BP
- ▶ **Fonction Actuarielle** : **Mathieu LE BELLAC**, Directeur de la Stratégie et de la Transformation BRED BP
- ▶ **Gestion des Risques** : **Céline REY-CAMPAGNOLLE**, Directrice des Risques PREPAR Assurance
- ▶ **Vérification de la Conformité** : **Hervé PLUCHART**, Directeur de la Conformité PREPAR Assurance

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR Assurance garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance) en date du 28 décembre 2015 et du 20 novembre 2017.

Chaque titulaire de fonctions clef doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR Assurance sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit;
- ▶ planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) et au Comité d'Audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-VIE ;
- ▶ vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ donner un avis sur la politique de réassurance ;
- ▶ produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ piloter le processus ORSA.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ valider les documents émis par l'entreprise.

B.1.5. Comitologie

PREPAR Assurance a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Directoire de PREPAR-VIE, les dirigeants effectifs de PREPAR-IARD, ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-VIE (hors COSUR et Directoire de PREPAR-VIE, hors CA de PREPAR-IARD, hors CODIR)

L'Acticom

- | | |
|---------------|--|
| ⇒ Rôle | Suivi et arbitrage des opportunités d'offres |
| ⇒ Périodicité | Quadrimestrielle |
| ⇒ animateur | Le Directeur Marketing et Développement |

Le Comité de Partenariat

- ⇒ Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- ⇒ Périodicité Selon actualité
- ⇒ Animateur Responsable du Développement des Partenariats

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- ⇒ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

Le Comité d'allocation Tactique et de Picking (COTACPICK)

- ⇒ Rôle Pilotage des opérations financières
- ⇒ Périodicité Hebdomadaire
- ⇒ Animateur Directeur Finances et Risques

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)**Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance**

- ⇒ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ⇒ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ⇒ Animateur Directrice des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité
Et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- ⇒ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur Finances et Risques

Le Comité de Suivi des Risques Conformité

- ⇒ Rôle Etude et veille des risques métier
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur de la Conformité

Le Comité Déshérence

- ⇒ Rôle Examine l'état des recherches effectuées et décide collégalement de la classification de dossiers en déshérence
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Participation collégiale (avec au moins un membre de la Direction Conformité ou du Juridique et un représentant de la Gestion).

Le Comité Lutte anti-blanchiment (LAB) / Lutte contre le financement du terrorisme (LCFT)

- ⇒ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ⇒ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Cellule LAB/LCFT de la BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ⇒ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2^e niveau
- ⇒ Périodicité Mensuelle
- ⇒ Animateur Direction du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ⇒ Périodicité A minima semestriellement
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

Autres comités**Le Comité Comptable et Prudentiel**

- ⇒ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

Le Comité d'Audit

- ⇒ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Président du Conseil de Surveillance pour PREPAR-Vie / Président du Conseil d'Administration pour PREPAR-IARD et responsable de la fonction clé Audit interne

Le Comité de Suivi des Données Financières

- ⇒ Rôle Suivi des données financières : coordination et études transverses entre le département des Investissements, le département du Reporting financier et le responsable des outils financiers
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

Comités Actionnaire/PREPAR**Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)**

- ⇒ Rôle Eligibilité et orientation d'allocation stratégique des placements
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif diversifié
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ Animateur Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

⇒ Rôle	Eligibilité investissement sur actif obligataire
⇒ Périodicité	Selon l'actualité des dossiers d'investissement
⇒ animateur	Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

Concernant PREPAR-VIE

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est régie par l'article 20 des statuts de PREPAR-VIE. La rémunération des membres du Directoire est fixée par le représentant de l'actionnaire au Conseil de Surveillance. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire. La rémunération des personnels de PREPAR-VIE est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

Concernant PREPAR-IARD

La rémunération des Administrateurs est régie par l'article 14 des statuts de PREPAR-IARD. L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une somme annuelle à titre de jetons de présence. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Le Conseil d'Administration répartit cette somme entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Le Conseil d'Administration peut attribuer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions individuelles ou collectives qui leur sont confiées.

Aucune autre rémunération ne peut être allouée aux membres du Conseil d'Administration. Toutefois, le Conseil peut autoriser le remboursement des frais de voyage ou des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la société.

Concernant le groupe PREPAR Assurance

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Concernant PREPAR-VIE

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance est composé de trois Membres au moins et de douze Membres au plus, nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de six ans.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président, personnes physiques, pour la durée de leur mandat au Conseil. Ils sont rééligibles. Le Conseil peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil désigne, en outre, un Secrétaire qui peut être pris en dehors des Membres du Conseil.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la société est dirigée, sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance, par un Directoire composé de deux Membres au moins et de cinq Membres au plus, personnes physiques, pris ou non parmi le personnel de la Société, actionnaires ou non, nommés pour quatre ans par le Conseil de Surveillance qui confie à l'un d'eux la qualité de Président et peut confier à un autre Membre le titre de Directeur Général. Les Membres du Directoire sont rééligibles.

Un Membre du Directoire ne peut accepter d'être nommé Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Membre du Directoire ou Directeur Général unique d'une autre Société Anonyme que s'il y a été autorisé par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire désigne les responsables des fonctions clés.

Concernant PREPAR-IARD

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat. Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les Sociétés du Groupe. Les Membres du Conseil d'Administration sont choisis et reconnus pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité et leur capacité à s'impliquer dans la supervision d'une Société d'Assurance comme PREPAR-IARD.

Concernant le groupe PREPAR Assurance

Le mode de désignation des Membres de l'AMSB ainsi que des Responsables des fonctions clés vise à maintenir à tout moment le niveau des compétences individuelles et collectives nécessaires à leur mission, sous condition d'honorabilité.

Les compétences individuelles de chacune des personnes concernées sont appréciées en regard de leur qualification, de leur expérience et de leurs autres responsabilités exercées.

Les compétences collectives des personnes concernées sont appréciées en regard de leur implication dans la gouvernance de l'entreprise sur les aspects de connaissance des marchés, stratégie d'entreprise, analyse financière et actuarielle, connaissance des cadres et dispositions réglementaires.

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est définie par le règlement intérieur de la BRED Banque Populaire qui précise que tout « Administrateur de la BRED Banque Populaire doit avoir un crédit, une honorabilité et une expérience incontestés. Nul ne pourra être Administrateur ou le demeurer, s'il a fait l'objet des condamnations ou sanctions prévues à l'article 13 de la Loi du 24 janvier 1984, et si, plus généralement, il a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs. »

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est vérifiée périodiquement.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Processus de gestion des risques

La Direction des Risques de PREPAR Assurance s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Ce processus est composé des éléments suivants :

- ▶ identification des risques,
- ▶ évaluation des risques,
- ▶ stratégie face aux risques,
- ▶ surveillance/Contrôle.

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR Assurance est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ l'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier ;
- ▶ l'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR Assurance. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR Assurance doit donc être formalisé ;
- ▶ l'exploitation des rapports d'audit ;
- ▶ l'exploitation des bases d'incidents ;
- ▶ l'exploitation des bases de réclamations ;
- ▶ l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ l'exploitation des calculs réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR Assurance de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

La Direction de la Gestion des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR Assurance cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ fort,
- ▶ moyen,
- ▶ faible.

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques (exemple : calcul SCR).

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. la déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques,
2. la décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau,
- ▶ documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ moyens : humains, matériels, ...
- ▶ gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

La politique financière de PREPAR Assurance est conduite en fonction de contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond donc à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le Risk Management Global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la gestion financière évolue, pour fixer les orientations.

La gestion des risques financiers et de la solvabilité résulte d'approches s'appuyant sur un faisceau d'analyses, aboutissant à une appétence aux risques exprimée par l'AMSB et formalisée dans l'ORSA.

Dans son Rapport **ORSA** (ou EIRS), PREPAR Assurance précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Ce rapport est rédigé périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Il est présenté au Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe) et communiqué à l'ACPR.

Par ailleurs, le rapport ORSA précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. Après analyse de son profil de risque, PREPAR Assurance conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres du groupe.

Enfin, au sein de cette évaluation, PREPAR Assurance réalise une étude de projection de ses besoins en fonds propres, en scénario central et en scénarii de stress, afin de s'assurer du maintien de la couverture de l'exigence réglementaire de capital (le SCR) ou d'envisager des solutions de retour de cette couverture au niveau de l'appétence aux risques.

B.4 Système de Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR Assurance dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ une Direction Finances et Risques chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques. Cette Direction assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (pilier 2) ;
- ▶ une Direction de la Conformité chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ un Audit Interne chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité, le Département du Contrôle Permanent et la Direction Finances et Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR Assurance et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR Assurance par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR Assurance ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR Assurance.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des assurances ou le Code monétaire et financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR Assurance est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR Assurance respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes Directions de Contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR Assurance effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte-rendu.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction Finances et Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie ;
- ▶ le 1^{er} niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures ;
- ▶ le 2^e niveau est assuré par le Contrôle Permanent ;
- ▶ le 3^e niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité, telle que mise en place en 2017, exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ conformité des dispositifs ;
- ▶ conformité documentaire et d'opérations

En matière de Sécurité financière, la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction Finances et Risques. La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Enfin, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené PREPAR Assurance à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Xavier GOBLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR Assurance.

Le responsable de la fonction clé «Audit Interne» propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR Assurance.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

► le responsable d'Audit Interne

- ⇒ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
- ⇒ communique le plan d'audit à l'AMSB,
- ⇒ émet des recommandations,
- ⇒ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;

► le Comité d'Audit

- ⇒ approuve le rapport d'audit,
- ⇒ priorise les recommandations,
- ⇒ décide de la réalisation d'audits complémentaires ;

► l'AMSB

- ⇒ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR Assurance a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Mathieu LE BELLAC, Directeur de la Stratégie et de la Transformation de la BRED.

Son action comporte plusieurs aspects :

- rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet SIA Partners selon les dispositions réglementaires),

- ▶ participation aux Comités PREPAR (COTACPICK, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Risques financiers et Comité Stratégique finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ études ponctuelles sur les modèles en 2018 : étude de convergence sur le SCR,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ intégration des mesures de risques calculées par la BRED dans le processus ALM PREPAR (risque en spread émetteur, sensibilité au risque de taux, stress tests BPCE et VaR),
- ▶ suivi régulier des risques du Fonds Euro Croissance,
- ▶ définition d'un indicateur d'appétit aux risques présentant les richesses économiques disponibles après stress test marché,
- ▶ suivi des données des délégataires de gestion,
- ▶ améliorations dans les méthodes de calcul du Best Estimate sur le périmètre IARD,
- ▶ rapprochement avec les éléments des comptes sociaux sur le périmètre IARD.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et en Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

B.7 Sous-traitance

La norme BPCE 2015/563 de septembre 2015 classe les prestations externalisées en trois cercles :

- ▶ **CERCLE 1** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers dûment agréé ou habilité (ACPR, AMF),
- ▶ **CERCLE 2** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers, ne nécessitant pas un agrément,
- ▶ **CERCLE 3** : prestations non essentielles n'entrant pas dans le périmètre réglementaire des PEE.

Elle fixe ensuite un cadre de suivi selon la criticité attribuée à la prestation.

- ▶ **VITALE** : prestations dont l'arrêt a un impact significatif sur l'activité commerciale ou immédiat sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé,
- ▶ **SENSIBLE** : prestations dont l'arrêt peut entraîner dans la durée, un impact significatif sur l'activité commerciale et sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé,
- ▶ **COURANTE** : prestations dont l'arrêt n'aura qu'un impact modéré sur l'activité commerciale ou la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi standard.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **les Directions opérationnelles** :
 - ⇒ identifient leurs risques à dire d'expert,
 - ⇒ rédigent les protocoles de partenariat et de délégation,
 - ⇒ mettent en place les contrôles de 1^{er} niveau (sur place et sur pièce) ;
- ▶ **le Contrôle Permanent** :
 - ⇒ assure les contrôles de 2^e niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau,
 - ⇒ effectue des missions de contrôle sur place,
 - ⇒ suit les recommandations émises ;

- ▶ l'Audit :
 - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques,
- ▶ la Direction Finances et Risques :
 - ⇒ cartographie les risques, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ le Comité d'Audit :
 - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques ;
- ▶ l'AMSB :
 - ⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques d'externalisation au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques.

Les activités sous-traitées ont été analysées lors d'un Comité regroupant les Dirigeants Effectifs ainsi que la Direction Finances et Risques, La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent. Ce Comité a évalué collégialement le degré de criticité de chaque sous-traitant. L'activité sous-traitante évaluée comme importante ou critique à l'issue de ce Comité est la suivante :

- ▶ la gestion des contrats Assurance des emprunteurs de PREPAR-VIE.

A noter que la gestion déléguée est considérée comme ayant un degré de criticité moyen.

C. Profils de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif. Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- ▶ risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- ▶ risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- ▶ risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR Assurance est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2018 et au 31/12/2017 :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	2017	Variation	Variation %
Risque de marché	397,2	330,8	66,5	20 %
Risque de contrepartie	4,8	10,4	-5,6	-54 %
Risque de souscription Vie	53,1	50,6	2,5	5 %
Risque de souscription Non-Vie	13,0	12,4	0,6	5 %
Risque de souscription Santé	19,9	16,5	3,5	21 %
Risque opérationnel	27,8	27,8	0,0	0 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour des contrats d'épargne, l'impact le plus fort est celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une évolution défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont le risque de mortalité/longévité et le risque d'incapacité/invalidité qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

► **Risque de rachat :**

- pour des contrats d'épargne, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40 %) ;
- pour des contrats emprunteurs en prévoyance, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.

► **Risques de longévité/mortalité :** ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.

► **Risque d'incapacité/invalidité :** il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.

► **Risque de frais :** il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.

► **Risque catastrophe :** il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Enfin, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques. Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR-VIE, puisque le taux garanti net moyen pondéré s'est élevé à 0,31 % au titre de 2018 (0,37 % en 2017).

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature Solvabilité II est la suivante :

<i>Branche sociale</i>	<i>« Ligne de métier » Solvabilité II</i>	<i>Risque de passif</i>
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 décembre 2018, PREPAR Assurance commercialise environ 239 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,5 milliards d'euros et 1 650 000 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR Assurance ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

C 1.3. Atténuation du risque

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sont :

- ▶ la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés ;
- ▶ la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante ;
- ▶ le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR-VIE ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

Par ailleurs, PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR- IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution. Ces couvertures prennent la forme de traités de réassurance en quote-part, généralement à 50 %.

C 1.4. Sensibilités au risque

PREPAR-VIE réalise à la fois des études récurrentes et des études ponctuelles de sensibilité sur des éléments influant le risque de souscription. Ainsi, deux fois par an, une étude de l'impact d'une hausse des rachats de 300 bp est réalisée.

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

Le portefeuille d'actifs de PREPAR Assurance est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant à la fois des contrats d'épargne et de prévoyance. En conséquence, PREPAR Assurance est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif a des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation aux Bénéfices distribuée aux assurés.

- ▶ **Risque de taux** : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». Depuis 2016, en raison du niveau structurellement bas des courbes de taux, les portefeuilles d'épargne sont majoritairement sensibles à la baisse des taux.
- ▶ **Risque action** : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity...A noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme Solvabilité 2, à savoir le 1^{er} janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR Assurance a choisi d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille.
- ▶ **Risque immobilier** : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.
- ▶ **Risque de spread** : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.
- ▶ **Risque de change** : un choc est appliqué sur les positions en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR Assurance ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR Assurance est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transcrire.
- ▶ **Risque de concentration** : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR Assurance afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction Finances et Risques de PREPAR Assurance à la fois au Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité pour détermination de l'éligibilité de ces fourchettes (après étude par la Direction des Risques de BRED) et au Comité Stratégie Finance de BRED pour validation de l'éligibilité de ces fourchettes.

L'AMSB prend ensuite acte de la validation de l'éligibilité des fourchettes d'allocation par le Comité Stratégie Finance de BRED et décide de sa fixation, pour implémentation par la Direction Finances et Risques de PREPAR Assurance.

- ▶ La Direction Finances et Risques de PREPAR Assurance implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique. Le processus décisionnel prévoit :
 - une présentation des projets d'investissement dans le cadre d'un Comité d'Allocation Tactique et de Picking (Cotacpick) ;
 - une validation de ces projets en :
 - ✓ Comité Crédit BRED pour les titres des actifs de taux (les titres de l'Actif de Taux sont ciblés a priori par seuils dans le cadre du Process interne de PREPAR Assurance) ;
 - ✓ Comité d'Investissement BRED pour les titres des actifs de diversification.

C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR Assurance ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR Assurance réalise régulièrement des études de sensibilité aux paramètres économiques, notamment dans le cadre de l'ORSA ou de stress tests réalisés pour la BPCE. Il s'agit d'impacts :

- ▶ de chocs de taux, à la baisse ou à la hausse,
- ▶ de chocs sur les actions,
- ▶ de chocs sur les actifs de diversification (pris dans leur globalité),
- ▶ de chocs sur les niveaux de spreads,
- ▶ de chocs sur l'immobilier,
- ▶ de chocs combinés sur les éléments précédents.

Le calibrage des chocs est revu à chaque étude, en fonction des conditions économiques du moment.

Ces études sont réalisées soit en instantané, soit dans le cadre de projections du Plan Moyen Terme sur un horizon minimum de trois ans.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR Assurance, ce risque porte sur :

- ▶ l'exposition aux réassureurs,
- ▶ les dépôts de cash,
- ▶ les prêts de titres,
- ▶ les créances.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Ainsi, les prêts de titres font l'objet de limites définies dans le process interne de gestion financière de PREPAR Assurance. D'autre part, les dépôts de cash sont également suivis et limités.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs. De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation.

C 3.4. Sensibilités au risque

PREPAR Assurance peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance ou d'une évolution sur les prêts de titres.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR Assurance s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Par ailleurs, une étude est réalisée périodiquement sur le périmètre de l'épargne sur l'analyse de la couverture du passif à risque par l'actif liquidable. Cette analyse consiste à comparer les éléments de passif susceptibles de sortir en masse du portefeuille et les actifs immédiatement mobilisables, en scénario central et en scénarii de stress.

Par ailleurs, les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 Risque opérationnel

Au titre des impacts quantitatifs du Pilier 1, le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR Assurance analyse donc chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Une hypothèse d'additivité des risques sera appliquée dans un premier temps. Les différents risques opérationnels de PREPAR Assurance étant jugés indépendants.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ les Directions Opérationnelles
 - ⇒ assurent les contrôles de 1^{er} niveau et leur traçabilité ;
- ▶ le Contrôle Permanent
 - ⇒ assure les contrôles de 2^{ème} niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau ;
- ▶ l'Audit
 - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise des risques opérationnels ;
- ▶ La Direction Finances et Risques
 - ⇒ actualise la cartographie des risques opérationnels, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ l'AMSB
 - ⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques opérationnels au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques opérationnels.

C.6 Autres risques importants

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR Assurance sont présentés dans les paragraphes précédents.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles	D.1.1	0,0	1,6	-1,6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	D.1.1	5,8	3,0	2,8
Frais d'acquisition reportés	D.1.2	0,0	1,9	-1,9
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.3	6 680,6	6 232,3	448,3
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		38,5	21,2	17,3
Actions		34,7	27,0	7,7
Obligations		4 373,3	4 069,5	303,8
Organismes de placement collectif		2 234,1	2 114,7	119,4
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	D.1.4	1 031,2	1 031,2	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	D.1.3	8,5	8,5	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.5	-65,0	13,2	-78,2
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.6	9,6	8,8	0,8
Créances nées d'opérations de réassurance		9,3	9,3	0,0
Autres créances (hors assurance)		9,6	9,6	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22,4	22,4	0,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0,7	0,6	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		7 712,6	7 342,4	370,2

D.1.1. Les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels. Selon les règles de comptabilisation en normes solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR Assurance pour son usage d'exploitation. La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

D.1.2. Les frais d'acquisition reportés

En normes Solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.3. Les placements

D.1.3.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

► Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

► Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

► Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

► OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

► Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation :

- pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR ;
- pour les SCPI, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

► Prêts de titres

La valeur de réalisation de la créance est la valeur de marché des titres prêtés, au jour du prêt, augmentée d'un intérêt couru équivalent à la rémunération de l'opération de prêt de titres, sur la période.

D.1.3.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2018, l'écart entre normes Solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 303,8 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 127,2 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la Provision pour Dépréciation Durable d'autre part. Si PREPAR-VIE et PREPAR-IARD constituaient une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 17,3 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

D.1.4. Les actifs en représentation des engagements en unités de compte

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en Unités de Compte dans les comptes sociaux.

D.1.5. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la Prévoyance de PREPAR-VIE et de PREPAR-IARD. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.6. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Provisions techniques non-vie	D.2.3	3,0	3,2	-0,2
dont Best Estimate		2,6		
dont Marge de Risque		0,4		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.2 et D.2.3	8,2	9,0	-0,8
dont Best Estimate		7,5		
dont Marge de Risque		0,7		
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	D.2.2	-51,6	11,6	-63,3
dont Best Estimate		-52,1		
dont Marge de Risque		0,5		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	D.2.1	6 063,0	5 839,2	223,8
dont Best Estimate		6 006,2		
dont Marge de Risque		56,8		
Provisions techniques UC et indexés	D.2.1	1 042,8	1 068,9	-26,0
dont Best Estimate		1 033,3		
dont Marge de Risque		9,5		
Autres provisions techniques	D.2.3	0,0	6,0	-6,0
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES		7 065,4	6 937,8	127,6

D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne

Principe général appliqué

Le *Best Estimate* est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation R³S (anciennement Algo Financial Modeler), sur la base de 1000 scénarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE. Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 1000 scénarii. Depuis le 31/12/2016, un modèle ALM spécifique au support Euro-Croissance est développé sur la même plate-forme R³S.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- ▶ décès,
- ▶ rachats,
- ▶ échéances,
- ▶ arrérages de rentes,
- ▶ prélèvements sociaux,
- ▶ frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés). Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé une fois par an, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scénario moyen, afin de s'assurer que le calcul par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises.

A la fin de la projection (50 ans), les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection sans projeter sur une durée trop consommatrice en temps de calcul.

Les postes suivants sont intégrés dans le Best Estimate en fin de projection :

- ▶ provisions Mathématiques (PM),
- ▶ provision pour Participation aux Bénéfices,
- ▶ provision pour Risque d'Exigibilité (PRE),
- ▶ plus ou moins-values Latentes sur les titres R 343-10.

Pour le Support Euro-Croissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Les postes suivants sont eux intégrés à la valeur nette de l'assureur :

- ▶ réserve de Capitalisation,
- ▶ plus ou moins-values latentes R343-9.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

Primes

PREPAR-VIE ne tient pas compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection en raison de leur faible volume constaté.

Frais généraux et commissions

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- ▶ coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- ▶ coûts de gestion des rachats totaux,
- ▶ coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

Mortalité

La mortalité utilisée dans le modèle correspond à des taux de décès par année de projection.

Rachats structurels

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

Rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse de l'historique des rachats du portefeuille, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat en deux parties :

- ▶ elle est égale à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les Etudes préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, lorsque le taux servi est inférieur au Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME),
- ▶ elle est nulle lorsque le taux servi est supérieur au TME.

Par ailleurs, compte tenu des études réalisées par la Direction Technique et Juridique, montrant :

- ▶ la non-corrélation des taux de rachat des assurés de PREPAR-VIE et des historiques de taux servis par rapport aux taux de marché,
- ▶ les taux très faibles de rachat sur le produit Valvie, sur une période de 15 ans, pour les assurés de plus de 67 ans : 89 % sont encore présents au bout de 15 ans (hors décès) ;

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en Euros et en UC des contrats multisupports.

Lois de sorties en nombre

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. La loi de décès en nombre de contrats est déterminée de la même façon que la loi en montant vue ci-dessus, en remplaçant les montants par des nombres.

Politique de taux servis

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE.

Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne.

Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par tiers. La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

Les scénarii stochastiques

Ils sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des hypothèses suivantes :

- ▶ modèle de taux G2++ à deux facteurs pour les taux nominaux, sur un horizon de 50 ans, en pas annuels,
- ▶ courbe des taux transmise par l'EIOPA au 31/12/2018, avec prise en compte de l'ajustement de volatilité (24bp au 31/12/2018),
- ▶ prix des swaptions pour le calibrage du modèle de taux issus d'informations Bloomberg,
- ▶ indices actions, gestion alternative et immobilier générés par le modèle de Black & Scholes,
- ▶ calibrage des actions sur la base de la volatilité implicite d'un call sur CAC40 sur un an, calculé au 31/12/2018,

- ▶ volatilité historique utilisée pour l'immobilier et la gestion alternative,
- ▶ pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- ▶ pas de modélisation de l'inflation/taux réels.

D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance de PREPAR-VIE

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre a été le suivant :

- ▶ les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale et Protection Revenus ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation de charges réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 10 ans a été pris en compte ;
- ▶ les Best Estimate correspondant à la PRC décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs).

Sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

D.2.3. Méthodes et options retenues sur le périmètre PREPAR-IARD

Méthodologie Chain-Ladder

Le Best Estimate des contrats de PREPAR-IARD a été estimé par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation.

La méthode de Chain Ladder est appliquée à des triangles de charges (règlements cumulés + suspens) sur un historique de 10 ans, par branches d'activité (décès accidentel, ITT et pertes pécuniaires).

Ce modèle repose sur les trois hypothèses formulées par Thomas Mack :

- ▶ relation linéaire entre les paiements d'une année de déroulement,
- ▶ caractère aléatoire des résidus de Pearson,
- ▶ absence d'effet calendaire.

L'analyse du respect de ces trois hypothèses a été réalisée sur le périmètre d'étude. Aucune déviation n'est apparue, ce qui a permis de valider l'utilisation de la méthode Chain-Ladder.

Hypothèses

▶ Frais

Les frais modélisés dans le calcul du Best Estimate sont les charges de sinistres au 31/12/2018 déterminées par la comptabilité dans le cadre du calcul des frais par destination puis ventilées par branches selon la répartition par destination établie par la comptabilité et projetées sur la durée de liquidation des sinistres.

▶ Primes

Le stock de Primes non acquises au 31/12/2018 dont les sinistres futurs sont projetés dans les triangles de Best Estimate, ventilé par branches, est issu des informations communiquées par la comptabilité.

D'autre part, des primes futures concernant l'exercice à venir sont intégrées au modèle. Elles sont issues de l'observation des primes de l'exercice passé, ainsi que de l'application de statistiques de résiliation et sont diminuées des frais sur primes calculés comme le ratio entre d'une part les frais d'acquisition, les frais d'administration, les placements et autres charges, et d'autre part les primes acquises.

Hypothèses économiques

La courbe d'actualisation est la courbe transmise par l'EIOPA au 31/12/2018, avec volatility adjustment (24bp jusqu'à 20 ans puis diminution progressive).

D.2.4. Calcul de la marge de risque

Assurance de personnes

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité 2 sur le périmètre épargne (euros + UC), conformément à la méthode de simplification n°3 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

Assurance non-vie

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ▶ les SCR de souscription (non-vie et santé),
- ▶ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ▶ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- ▶ les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- ▶ les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale de PREPAR Assurance est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA.

Au 31/12/2018, elle s'élève à 68 M€.

D.2.5. Analyse du Best Estimate au 31/12/2018

Le niveau élevé du Best Estimate épargne des supports en euros par rapport aux provisions comptables s'explique par le fort niveau de plus-values latentes au 31/12/2018 prises en compte dans les projections de cash-flows par l'intermédiaire de la participation aux bénéfices. Ce ratio diminue toutefois par rapport au 31/12/2017 du fait de la baisse des marchés intervenue sur la fin de l'exercice 2018.

En revanche, le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte est légèrement inférieur aux provisions comptables. En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont fortement négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises. Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Le niveau plus faible des Best Estimate comparé aux provisions en normes sociales résulte en partie du fait que les primes futures de l'exercice n+1 sont prises en compte dans le Best Estimate et font donc diminuer les flux nets de prestations projetées. Par ailleurs, les cash flows de sortie sont actualisés dans le Best Estimate, contrairement aux normes sociales, ce qui explique également une partie de l'écart entre les deux référentiels.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

D.2.6. Evaluation de la réassurance

Les contrats emprunteurs, santé, de même qu'une partie des contrats d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Celui-ci est ajusté d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue.

D.2.7. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, dû aux projections réalisées au sein des triangles de liquidation des sinistres en prévoyance, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

Afin d'encadrer cette incertitude, un grand nombre d'études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- ▶ environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...,
- ▶ sensibilité aux rachats,
- ▶ niveau des primes futures,
- ▶ sensibilité aux frais,
- ▶ ...

D.2.8. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR Assurance utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2018, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 24 bp. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

<i>En Millions d'euros</i>	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	7 065,4	7 144,6	-79,1
Fonds propres de base	554,1	494,7	59,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	554,1	494,7	59,4
Capital de solvabilité requis	391,9	446,3	-54,4

D.3 Autres passifs

<i>En Millions d'euros</i>	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions pour retraite	2,5	2,5	0,0
Dépôts des réassureurs	13,0	13,0	0,0
Passifs d'impôts différés	63,0	0,0	63,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	5,1	4,3	0,8
Dettes nées d'opérations de réassurance	3,0	3,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	4,5	6,5	-2,0
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1,9	1,9	0,0
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	92,9	31,2	61,7

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),

- provisions techniques en euros,
- provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 63,0 M€.

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

La gestion du capital au sein de PREPAR Assurance se fait notamment par le biais de son Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité dans laquelle des projections de fonds propres et d'exigence de solvabilité sont réalisées afin d'appréhender l'évolution à moyen terme de la solvabilité de la société, en fonction de différents paramètres.

Par ailleurs, elle est conditionnée par la politique de distribution de résultat. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD ont conservé l'intégralité de leur résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement leurs fonds propres éligibles à la couverture du SCR

<i>En Millions d'euros</i>	2018		Détail des FP au 31/12/2017	Evolution 2017/2018
	Détail des FP au 31/12/2018	FP éligibles à la couverture du SCR		
Capitaux propres	143,0	143,0	143,0	0,0
Primes d'émission	3,4	3,4	3,4	0,0
Réserve de réconciliation	407,7	407,7	410,2	-2,5
<i>dont Report à nouveau</i>	148,1	148,1	124,2	23,9
<i>dont résultat et réserves libres</i>	36,7	36,7	35,0	1,7
<i>dont réserve de capitalisation</i>	42,2	42,2	42,2	0,0
<i>dont excédent d'actifs sur passifs</i>	180,9	180,9	208,8	-27,9
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-Total Tier 1	554,3	554,3	556,6	-2,3
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total Tier 2	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES FONDS PROPRES	554,3	554,3	556,6	-2,3

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

PREPAR Assurance ne détient que des fonds propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2019.

Décomposition de la réserve de réconciliation :

<i>En Millions d'euros</i>	Réserve de réconciliation au 31/12/2018	Réserve de réconciliation au 31/12/2017
Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt	226,9	241,3
Marge de risque	-68,0	-58,0
Plus-value latente des Fonds Propres	13,8	23,4
Report à nouveau, résultat et réserves	227,0	201,4
Divers	8,1	2,1
TOTAL RESERVE DE RECONCILIATION	407,7	410,2

E.2 Capital de solvabilité requis

PREPAR Assurance applique la formule standard pour ses calculs de SCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

Au 31/12/2018, le Capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	2018	2017	Variation	Variation %
Risque de marché	397,2	330,8	66,5	20 %
Risque de contrepartie	4,8	10,4	-5,6	-54 %
Risque de souscription Vie	53,1	50,6	2,5	5 %
Risque de souscription Non Vie	13,0	12,4	0,6	5 %
Risque de souscription Santé	19,9	16,5	3,5	21 %
Diversification	-60,7	-59,2	-1,5	3 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	427,4	361,5	65,9	18 %
Ajustement lié aux fonds cantonnés	-1,6	-1,7	0,1	-7 %
Risque opérationnel	27,8	27,8	0,0	0 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-61,7	-71,1	9,4	-13 %
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS (SCR)	391,9	316,5	75,5	24 %
RATIO DE COUVERTURE DU SCR	141 %	176 %	-34 %	-20 %

L'évolution marquante de 2018 porte sur **le risque de marché** qui a augmenté de 66,5 M€ entre 2017 et 2018 du fait principalement de la très forte baisse des plus-values latentes sur le mois de décembre 2018, autant sur les titres de diversification que sur les titres de taux. Certes les valeurs de marché auxquels s'appliquent les chocs ont diminué, conduisant à des montants de chocs plus faibles, mais l'absorption de ces chocs par la participation aux bénéfices future des contrats d'épargne à d'autant été diminuée, conduisant donc à des chocs nets beaucoup plus forts.

Il faut souligner par ailleurs l'utilisation par PREPAR Assurance de la mesure transitoire actions, permettant de lisser l'impact des chocs sur les actions sur 7 ans. Toutefois, cette mesure perd chaque année un peu de son effet du fait du renouvellement d'une partie du portefeuille et de l'augmentation lissée du choc jusqu'à son niveau cible. Au 31/12/2018, sans l'utilisation de cette mesure transitoire, le SCR s'élèverait à 395 M€ et le ratio de couverture à 140 %.

Le PERP et le support Euro-Croissance ont été traités comme des **fonds cantonnés**, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 1,5 M€ au 31/12/2018 (contre 1,7 M€ en 2017).

La diminution du **risque de contrepartie** entre 2017 et 2018 s'explique par une reprise des investissements à très court terme en 2018 afin d'investir la trésorerie très élevée à fin 2017. Cette dernière étant choquée en risque de contrepartie, son investissement a conduit à une forte baisse de ce risque.

Enfin il faut souligner la progression du **risque santé**, correspondant au développement du marché de la prévoyance en 2018.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2018, cette capacité d'absorption s'élève à 61,7 M€.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR Assurance.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR Assurance n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR Assurance couvre le SCR.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

- ▶ **Etat S.02.01.02 : Bilan**
- ▶ **Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**
- ▶ **Etat S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**
- ▶ **Etat S.23.01.22 : Fonds Propres**
- ▶ **Etat S.25.01.22 : SCR**
- ▶ **Etat S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe**

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 758
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 680 631
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	38 500
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	34 710
Actions – cotées	R0110	34 710
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	4 373 321
Obligations d'État	R0140	743 429
Obligations d'entreprise	R0150	3 585 914
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	43 978
Organismes de placement collectif	R0180	2 234 100
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 031 239
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 458
Avances sur police	R0240	8 458
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-65 019
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 173
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-66 192
Santé similaire à la vie	R0320	-25 488
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-40 705
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 587
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 315
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 609
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	22 388
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	650
Total de l'actif	R0500	7 712 615

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	11 214
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 981
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 557
Marge de risque	R0550	424
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	8 233
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	7 484
Marge de risque	R0590	749
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 011 382
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-51 629
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-52 110
Marge de risque	R0640	481
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 063 011
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 006 206
Marge de risque	R0680	56 805
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1 042 831
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	1 033 285
Marge de risque	R0720	9 546
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	2 535
Dépôts des réassureurs	R0770	13 006
Passifs d'impôts différés	R0780	62 988
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 083
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 976
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 478
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 851
Total du passif	R0900	7 158 343
Excédent d'actif sur passif	R1000	554 272

Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	3 665	19 394							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	2 133	5 778							
Net	R0200	1 532	13 616							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	3 976	18 663							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	2 335	5 789							
Net	R0300	1 642	12 874							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	2 290	4 624							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	1 115	2 287							
Net	R0400	1 175	2 336							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410		0							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440		0							
Net	R0500		0							
Dépenses engagées	R0550	2 975	7 571							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			17 748					40 807
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140			0					7 911
Net	R0200			17 748					32 896
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			17 845					40 484
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			0					8 124
Net	R0300			17 845					32 361
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			1 419					8 333
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			0					3 402
Net	R0400			1 419					4 930
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								0
Net	R0500								0
Dépenses engagées	R0550			12 671					23 217
Autres dépenses	R1200								236
Total des dépenses	R1300								23 453

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	52 078	499 183	168 095	3 018				61 920	784 294
Part des réassureurs	R1420	21 304			574					21 878
Net	R1500	30 774	499 183	168 095	2 444				61 920	762 416
Primes acquises										
Brut	R1510	52 078	499 183	168 095	3 018				61 920	784 294
Part des réassureurs	R1520	21 304			574					21 878
Net	R1600	30 774	499 183	168 095	2 444				61 920	762 416
Charge des sinistres										
Brut	R1610	9 553	429 558	100 423	476				13 198	553 207
Part des réassureurs	R1620	4 114			170					4 283
Net	R1700	5 439	429 558	100 423	306				13 198	548 923
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-777	-54 157	35 727	-1 770				-48 149	-69 126
Part des réassureurs	R1720	-368								-368
Net	R1800	-408	-54 157	35 727	-1 770				-48 149	-68 757
Dépenses engagées	R1900	28 509	23 435	4 599	1 238				437	58 218
Autres dépenses	R2500									5 282
Total des dépenses	R2600									63 500

Etat S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 065 426			79 124	
Fonds propres de base	R0020	554 085			-59 428	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	554 085			-59 428	
Capital de solvabilité requis	R0090	391 936			54 411	

Etat S.23.01.22 : Fonds Propre

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	142 984	142 984			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	3 398	3 398			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	407 703	407 703			
Passifs subordonnés	R0140					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	554 085	554 085			

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	554 085	554 085			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	554 085	554 085			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	554 085	554 085			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	554 085	554 085			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	176 371				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	3,142				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	554 085	554 085			
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	391 936				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	1,414				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	554 272	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	146 382	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	187	
Autres fonds non disponibles	R0750		
Réserve de réconciliation	R0760	407 703	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 630	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 630	

Etat S.25.01.22 : SCR

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010	788 143		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 806		
Risque de souscription en vie	R0030	134 001		
Risque de souscription en santé	R0040	19 941		
Risque de souscription en non-vie	R0050	13 007		
Diversification	R0060	-117 777		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	842 121		

Calcul du capital de solvabilité requis	-	
Risque opérationnel	R0130	27 807
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-417 849
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-61 704
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	391 936
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	391 936
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	385 408
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	6 528
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	176 371
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	391 936

Etat S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
FR	969500WDOCIF97N6D206	LEI	Prepar-Vie	1	Société anonyme	2
FR	9695008UHMH3007T1B62	LEI	Prepar-IARD	2	Société anonyme	2

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Autorité de contrôle	Critères d'influence					
			% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe
C0010	C0020	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
FR	969500WDOCIF97N6D206	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100%	100%	100%		1	100%
FR	9695008UHMH3007T1B62	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100%	100%	100%		2	100%

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0240	C0250	C0260
FR	969500WDOCIF97N6D206	1		1
FR	9695008UHMH3007T1B62	1		1